

« LES VILLES FLEURISSANTES (FLORISSANTES)
SONT GÉRÉES AVEC UNE ÉQUITÉ DÉMOCRATIQUE
OU NOUS POUVONS SENTIR LES FLEURS
ET ENTENDRE LES OISEAUX. »

- PHYLLIS LAMBERT -

PLAN STRATÉGIQUE Communauté Milton-Parc 2023-2027

Plan d'action



MISE EN CONTEXTE

Nous venons de terminer la deuxième ronde d'initiatives de planification stratégique pour la CMP, le premier plan ayant été complété en 2016. Avec l'avènement de la COVID, beaucoup de choses ont été mises en veilleuse, dont le processus de planification stratégique. Le plan stratégique 2016 a défini 6 priorités et le dernier exercice a défini 5 «axes» (*voir l'annexe démontrant les axes correspondant aux actions 2023*) à partir desquels des priorités clés ont été identifiées. Lors de l'atelier du 7 mai, les participant.e.s ont communiqué leurs priorités. De façon générale, les priorités de 2016 et celles identifiées lors de l'atelier du 7 mai étaient similaires.



Les Grandes Priorités

Pour chacune des priorités, des séances de formation et de perfectionnement devront être identifiées. Les principales priorités sont les suivantes:

1. **Améliorer les communications internes et externes de la CMP**
2. **Mutualisation des ressources techniques en rénovation, en préservation du patrimoine bâti et en entretien préventif**
3. **Respecter les principes d'inclusion et de diversité**
4. **Développer de possibilités de nouveaux logements pour les clientèles vulnérables à faible et moyen revenu ou en perte d'autonomie**
5. **Encourager la durabilité environnementale**

Ce sont des priorités très larges qui ne peuvent être traitées que dans le cadre d'un plan quinquennal. Chacune d'entre elles nécessitera une analyse plus détaillée afin de déterminer les ressources humaines et financières nécessaires pour les concrétiser dans leur intégralité.

Ce document de planification stratégique sera donc divisé en deux sections:

1. Un plan d'action pour l'année 2023
2. Un aperçu des priorités sur 4 ans qui poursuivra certaines des actions 2023 et qui mènera à de nouvelles actions qui correspondent aux priorités plus larges.

1. PLAN D'ACTION 2023

Le Conseil d'administration de la CMP propose que l'on se concentre sur les priorités suivantes et ensuite que l'on construise des actions autour de ces priorités.

Priorité 1 : Améliorer les communications internes et externes de la CMP

Pourquoi: La CMP n'est pas suffisamment connue à l'extérieur du quartier alors qu'elle est l'un des exemples les plus impressionnants de la vie associative urbaine. Ses origines et sa mission globale ne sont pas adéquatement bien comprises par certains membres de la CMP, en particulier les nouveaux résidents.e.s.

Action: Un comité de travail se portera sur les communications. Il sera dirigé par une personne du conseil d'administration. Des membres de la CMP seront sollicités pour se joindre à ce comité, en particulier les résident.e.s ayant un intérêt et une expertise professionnelle en communication. Trois projets spécifiques seront entrepris par ce comité :



1. Élaborer un plan de communication interne et externe identifiant les stratégies pour atteindre un public cible. À l'interne (membres/résident.e.s de la CMP) et à l'externe (ex. les résident.e.s de Milton Parc faisant pas partie de la CMP, les médias, les fondations caritatives, les paliers gouvernementaux). Déterminer les outils de communication nécessaires pour avoir une meilleure visibilité (ex. refonte du site Web, présence accrue sur les plateformes des médias sociaux, matériel promotionnel, participation à des conférences et des ateliers);
2. Un nouveau site Web a été une demande constante des membres, un site qui serait à jour, permettant un meilleur partage d'information;
3. Un programme de formation pour les nouveaux membres dispensé idéalement deux fois par an.

Ressources requises: L'implication des membres de la CMP sera cruciale pour lancer cette action. Nous reconnaissons également que des ressources humaines rémunérées désignées seront nécessaires pour exécuter ces initiatives spécifiques.

À cette fin, le Conseil d'administration prévoit:

1. Trouver les ressources humaines via divers programmes de financement pour embaucher un.e agent.e de communication à temps partiel qui travaillera avec le comité pour développer et livrer ces projets; et
2. Via les fonds administratifs de la CMP, embaucher un concepteur de site Web sur une base contractuelle pour développer le nouveau site Web de la CMP.

Priorité 2 - Mutualisation des ressources techniques en rénovation, en préservation du patrimoine bâti et en entretien préventif

Pourquoi: Chaque groupe actuellement effectue lui-même la rénovation de ses bâtiments. Certains pourraient se réunir pour faire un travail commun et partager des ressources, mais cela n'est pas une habitude. En mutualisant nos ressources humaines et techniques, nous pouvons être plus rentables et plus préventifs dans nos réparations pour assurer la pérennité à long terme de nos bâtiments pour les générations futures.



Action: Bien qu'il y ait une certaine mutualisation des ressources techniques, créer un solide comité technique des bâtiments se réunissant régulièrement pour discuter des besoins de rénovation des bâtiments serait un atout. Ce comité serait coordonné par Daniel Trudeau, gestionnaire de la CMP. Les personnes techniquement douées pour la construction et la rénovation de bâtiments et vivant dans les groupes de la CMP pourraient se joindre à ce comité - architectes, ingénieurs, charpentiers, plombiers, etc. Certains projets spécifiques relevant de ce comité pourraient inclure:

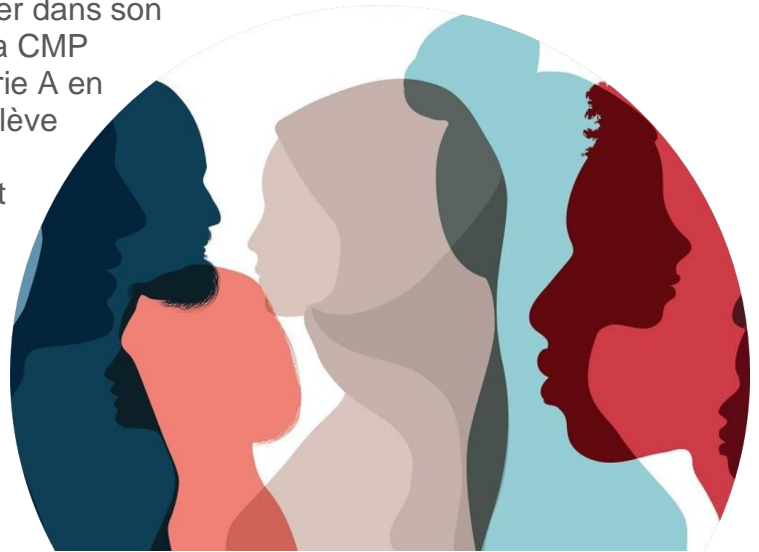
1. Superviser les exigences d'inspection en bâtiment de chaque groupe – ex. BSI (Bilan de santé immeuble);
2. Élaborer un plan de prévention annuel pour chaque bâtiment afin d'assurer des codes de construction appropriés et une détection précoce des rénovations requises (ex. BSI). Cela peut également éclairer tout plan de rénovation de bâtiment en commun;
3. Établir des normes patrimoniales claires pour toute rénovation;
4. Coordonner toutes les formations techniques ex. reprendre les forums en ligne et/ou en présentiel sur l'entretien, le financement, le patrimoine.

Ressources requises: La mise en commun des ressources financières des groupes pour payer les services techniques professionnels devrait réduire les coûts globaux (ex. BSI). Toutefois, il peut être déterminé qu'une ressource rémunérée de ce comité est requise pour l'aider dans ses travaux. La CMP devra déterminer comment répondre à cette exigence financière - via les cotisations des membres ou via des sources de financement externes.

Priorité 3 - Respecter les principes d'inclusion et de diversité

Pourquoi: Il s'agit d'une priorité difficile à traiter dans son intégralité. L'application de la Déclaration de la CMP concernant l'inclusion de locataires de catégorie A en tant que nouveaux membres des groupes soulève des préoccupations et cette catégorie devrait être éclaircie. Parallèlement, la CMP reconnaît que plusieurs copropriétaires sont dans des situations financières précaires qui peuvent les obliger à faire des choix difficiles pour assurer la viabilité financière de leur groupe.

La portée plus large de cette priorité a été éclipsée par la question de l'itinérance dans le quartier et son impact sur le bien-être général du quartier - sur les résident.e.s, les entreprises locales et la population sans abri elle-même.



Action: Considérant le problème immédiat de l'itinérance dans le quartier et son impact sur le bien-être général, la CMP a décidé de prioriser le problème de l'itinérance, qui s'inscrit dans cette priorité générale. Un comité de travail du conseil d'administration est déjà formé. Un comité plus large de résident.e.s, dont beaucoup sont directement touchés par le problème, s'organise pour voir ce qui peut être fait pour améliorer la situation.

Parmi ses actions:

1. **Militer auprès des élus pour aller chercher des ressources de soutien, rassembler les paliers municipal, provincial et fédéral;**
2. **Siéger aux instances suggérées dans le rapport de l'ombudsman;**
3. **Établir et maintenir une ligne de communication avec les personnes intervenantes du quartier, y compris la police locale, pour faciliter les interventions appropriées concernant les incivilités, la sécurité, la salubrité et le bruit dans le quartier.**

Ressources requises: La CMP n'a pas de ressources désignées pour ce comité. Son rôle est d'être à l'écoute des préoccupations des résident.e.s et d'exercer des pressions sur les élus et les intervenants directs auprès de la population itinérante.

Priorité 4 - Développer de nouveaux logements pour les clientèles vulnérables à faible et moyen revenu ou en perte d'autonomie

Pourquoi: Il n'y a pas eu de nouveaux projets de logements abordables soutenus par la CMP depuis ses débuts. Alors que de nombreux groupes pourraient éventuellement être identifiés comme ayant besoin de logements sociaux, les personnes vieillissantes et les personnes à mobilité réduite ont été ciblées.

Action: À l'initiative de plusieurs personnes du quartier, une nouvelle coopérative de solidarité appelée l'Art de vivre a été constituée en 2019. * Avec la création de cette coopérative, le conseil d'administration de la CMP recommanderait aux copropriétaires de prioriser ce projet d'habitation dans le



quartier. La CMP appuierait le CA de l'Art de vivre et d'autres partenaires pour développer ce projet. Certaines composantes de ce projet comprennent :

1. Négociation de l'espace pour cette nouvelle structure avec la SQI – Société Québécoise des infrastructures (d'après une étude commandée par la SDC), CIUSS, etc.;
2. Élaboration d'un plan d'affaires complet et la recherche de partenaires techniques et financiers;
3. Développement d'un fonds communautaire pour aider au cofinancement de ce projet.

Ressources requises: Grâce à un rapport commandé par la SDC, divers mécanismes et sources de financement ont été identifiés pour soutenir ce projet. Un financement peut être nécessaire pour embaucher un.e chargé.e de projet, car cela nécessitera des ressources désignées. Ce ne sera pas une dépense de la CMP. Un soutien financier extérieur sera nécessaire.

*Mission et valeurs de la Coopérative l'Art de vivre

La Coopérative de solidarité L'Art de vivre de Montréal a pour mission de créer dans le quartier Milton-Parc ou les environs un projet immobilier en vue d'offrir aux personnes vieillissantes du logement abordable, confortable et sécuritaire et, avec la participation de ses membres-locataires et de partenaires choisis, de gérer et d'animer ce projet d'habitation communautaire.

*Les principales valeurs qui nous animent et qui guident nos actions sont : l'engagement
▪ l'inclusion ▪ le respect ▪ la saine gestion ▪ le développement durable*

Priorité 5 - La durabilité environnementale

Pourquoi : L'environnement ainsi que durabilité environnementale sont des préoccupations de notre quartier et de ses résident.e.s. La CMP est l'un des plus grands projets de coopération urbaine à Montréal, il est donc important de montrer l'exemple. Le développement durable doit être intégré dans nos réflexions de rénovations et d'entretien du patrimoine bâti, mais également dans le développement d'espaces communs appartenant à la CMP et/ou ceux qui bénéficient à l'ensemble de ses membres.

Actions : Un comité portant sur l'environnement existe déjà au sein de la communauté Milton Parc. Nous proposons au comité de joindre leurs forces en créant une nouvelle entité officielle qui représentera les intérêts de la communauté Milton Parc. Le conseil d'administration de la CMP autorisera la création de ce comité. Voici des actions potentielles de ce comité :



- 1- Élaborer une politique de développement durable et de consommation écoresponsable, afin de guider les actions et décisions de la CMP et de ses membres;
- 2- Collaborer avec les comités d'entretien des groupes de la CMP en offrant des ressources, des possibilités de mutualisation, afin de les appuyer dans la planification de leurs travaux favorisant l'inclusion des objectifs écoénergétiques;
- 3- Développer, en collaboration avec le comité, un écosystème d'espaces verts pouvant bénéficier à l'ensemble de la communauté vivant dans le quartier Milton Parc. Ces espaces seront préférablement situés sur les terrains communs de la CMP, mais pas exclusivement.

Ressources requises : Des ressources de financement externes seront identifiées par les membres du comité environnement de la Communauté Milton Parc afin d'appuyer ces actions.

2. LES PLANS D'ACTION SUR LES PROCHAINS 4 ANS (2024-2028)



Les grandes priorités seront traitées au cours des quatre prochaines années, 2024 à 2028. Certains des points d'action décrits dans l'année # 1 (2023) se poursuivront au cours des 4 prochaines années, certains en tant qu'activités en cours, certaines activités telles que la mise à jour du site Web régulièrement.

Chaque comité de travail (communication, mutualisation, inclusion/diversité, l'Art de vivre, environnement) présentera son plan d'action pour chaque année qui se suit à la fin de chaque année civile.

Ces plans d'action annuels peuvent être des activités en cours ou pourraient être des points d'action particuliers.

Des exemples :

- La coopérative l'Art de vivre aurait sécurisé l'emplacement du bâtiment polyvalent, élaboré un plan d'affaires et l'identifié des partenaires vers la fin 2025.
- Le comité sur la mutualisation des ressources aurait avancé sur le dossier BSI.
- Le comité inclusion/diversité peut se voir aborder d'autres problèmes au-delà de l'itinérance.

3. CONCLUSION

Le conseil d'administration examinera le progrès des divers comités de travail au fur et à mesure qu'ils élaborent leurs plans d'action et travaillera avec les responsables des comités pour identifier les ressources humaines et financières nécessaires pour atteindre leurs objectifs.

Échéancier - dépôt et révision des plans d'action annuels à l'AGA de la CMP

Plan d'action 2023	Dépôt – AGA Janvier 2023
	Révision/évaluation du plan d'action – AGA fin 2023
Plan d'action 2024	Dépôt – AGA fin 2023
	Révision/évaluation du plan d'action – AGA fin 2024
Plan d'action 2025	Dépôt – AGA fin 2024
	Révision/évaluation du plan d'action – AGA fin 2025
Plan d'action 2026	Dépôt – AGA fin 2025
	Révision/évaluation du plan d'action – AGA fin 2026
Plan d'action 2027	Dépôt – AGA fin 2026
	Révision/évaluation du plan d'action – AGA fin 2027
	Évaluation du Plan stratégique quinquennal et suivi

Le plan stratégique quinquennal avec des plans d'action annuels nécessitera une grande implication du gestionnaire de la CMP. Bien que chaque comité de travail ait sa propre base de bénévoles et des ressources potentiellement rémunérées pour l'aider à actualiser ses plans, le gestionnaire de la CMP devra toujours assurer la surveillance. C'est notamment le cas du comité de travail sur la mutualisation des ressources techniques.

Ainsi, afin d'aider le gestionnaire à prioriser certaines tâches et de le libérer des tâches administratives quotidiennes, certains postes ont été identifiés.

Ressources humaines et financières additionnelles prévues 2023-2027

Ressources	2023	2024	2025	2026	2027	Commentaires
Assistance administrative	18/heures semaine	Idem	Idem	Idem	idem	Combler d'après le fonds d'administration de la CMP pour 2023-financement continué à confirmer
Aide technique Site Web	2000 \$	500 \$	500\$	500\$	500\$	Contractuel – fonds de la CMP pour refonte et mises à jour
Agent.e en communication	Contractuel ou salarié	Idem	Idem	Idem	Idem	Demande de financement externe

La surveillance du plan stratégique et de ses plans d'action annuels devient désormais la responsabilité du conseil d'administration avec les autres responsabilités de bonne gouvernance.

Sommaire préparé Léonard Buckles (rédaction) Danielle Rousseau (correction) (26 août 2022).

Merci aux partenaires solidaires de nos projets

Merci à Maude Payette, coopérative Du Nordet, pour son immense contribution tout au long du processus de Planification stratégique.

Merci aux personnes qui ont animé les ateliers du 7 mai : Geneviève Dubé, Ayman Meskaouini, Maude Payette, Sinisha Brdar, Manuel Johnson

Merci à l'équipe d'ESPACES TEMPS

